

Fonds monétaire international

HAITI : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et
Protocole d'accord technique

Le 4 juillet 2007

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement d'Haïti, dans laquelle sont décrites les politiques que le gouvernement d'Haïti entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété d'Haïti, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

Port-au-Prince
Le 4 juillet 2007

Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, DC 20431
USA

Monsieur le Directeur général,

1. Le Conseil d'administration du FMI a approuvé, en novembre 2006, un accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) en faveur d'Haïti. Cette lettre a pour objet de vous informer des progrès accomplis dans le cadre de l'accord FRPC et de demander que le deuxième décaissement au titre de l'accord, d'un montant équivalant à 7,6 millions de DTS, soit mis à la disposition d'Haïti après la conclusion de la première revue.

2. Le Mémoire complémentaire de politiques économiques et financières ci-joint fait le point sur les progrès accomplis dans le cadre du programme appuyé par la FRPC et actualise les politiques et les objectifs du gouvernement pour la période allant à fin septembre 2007. Le mémoire présente aussi, dans ses grandes lignes, le cadre macroéconomique préliminaire du gouvernement pour l'exercice 2007/08 (octobre-septembre). Ces dernières années, les politiques macroéconomiques mises en œuvre ont permis de stabiliser l'économie haïtienne. Par ailleurs, nous avons réalisé des progrès considérables en matière de renforcement de la situation sécuritaire et de réduction de la criminalité. Pour l'avenir, notre principal défi sera de poursuivre ces progrès en suscitant une croissance forte et durable, propre à améliorer sensiblement les conditions de vie de nos populations et à faire reculer la pauvreté dans le pays. Nous continuerons à œuvrer en concertation avec le FMI et la communauté internationale pour atteindre ces objectifs.

3. Tous les critères de réalisation quantitatifs de la première revue de l'accord FRPC ont été respectés avec une marge confortable. Le gouvernement demande une dérogation pour le non respect du critère de réalisation relatif à la présentation d'un projet de loi bancaire au Parlement avant la fin mars 2007, du fait que la fourniture de l'assistance technique et le processus de consultation avec les parties directement concernées (notamment la communauté bancaire et le pouvoir législatif) ont pris plus de temps que prévu. Le gouvernement a présenté le projet de loi bancaire au Parlement le 29 juin 2007, à titre de mesure préalable avant l'examen de la première revue par le Conseil d'administration.

4. L'absorption de la Socabank par la BNC est bien avancée et, dans le cadre du plan d'action de notre secteur bancaire, une évaluation indépendante des besoins potentiels de recapitalisation et de restructuration financière et opérationnelle de la BNC, doit être achevée

d'ici la fin septembre 2007. Toutefois, compte tenu du temps qu'il a fallu pour sélectionner et recruter les experts internationaux chargés de cette évaluation, nous demandons l'ajustement du critère de réalisation y afférent pour permettre le démarrage de l'évaluation en septembre 2007. Nous entendons achever cette évaluation à la fin mars 2008, au plus tard.

5. Le gouvernement élabore actuellement un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) complet en concertation avec les partenaires de développement et la société civile. Nous entendons achever la rédaction du DSRP au cours des prochains mois, pour en permettre l'examen par les Conseils du FMI et de la Banque mondiale au dernier trimestre de cette année. Nous tenons à souligner qu'un certain nombre de priorités du DSRP intérimaire seront inscrites dans la loi de finances 2007/08 et sont déjà mises en œuvre.

6. Le gouvernement estime que les politiques décrites dans le Mémoire de politiques économiques et financières ci-joint permettront d'atteindre les objectifs de son programme, mais il prendra toute autre mesure qui pourrait s'imposer à cette fin. Haïti consultera le FMI au sujet de l'adoption de ces mesures et ceci avant toute révision des politiques visées dans le mémorandum, conformément aux politiques du FMI concernant ces consultations.

7. Fidèles à notre engagement en matière de transparence, nous autorisons la publication de la note d'information au public, des dossiers thématiques et du rapport des services du FMI pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV et la première revue au titre de la FRPC.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre haute considération,

/s/
Daniel Dorsainvil

Ministre de l'économie et des finances

Haïti

/s/
Raymond Magloire

Gouverneur

Banque de la République de Haïti

Pièces jointes

HAÏTI — MÉMORANDUM COMPLÉMENTAIRE DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

1. Au premier semestre de l'exercice 2006/07 (octobre-septembre), Haïti a poursuivi les progrès sur la voie de la reconstruction institutionnelle et du redressement économique. Sur le plan politique, le bon déroulement des élections communales tenues à la fin 2006 a confirmé le rétablissement de l'ordre constitutionnel et les succès remportés récemment dans la lutte contre la violence entre bandes armées ont conduit à une amélioration sensible de la situation sécuritaire à Port-au-Prince, ce qui a permis de renforcer la confiance. Les avancées de la stabilisation économique et financière ont aussi été encourageantes, comme en témoignent les très bons résultats obtenus à bien des égards durant les six premiers mois de mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC. Bien que des défis de taille subsistent, nous sommes convaincus qu'Haïti se donne progressivement les moyens de relever celui d'une croissance et d'un développement durables, propice au recul de la pauvreté et à des améliorations durables des conditions de vie de nos populations.

2. Le présent Mémoire de politiques économiques et financières complète celui du 3 novembre 2006. Il décrit des engagements supplémentaires de politique économique ainsi que les changements apportés au cadre macroéconomique pour le second semestre de l'exercice 2006/07 et présente, dans ses grandes lignes, le cadre macroéconomique préliminaire du gouvernement pour l'exercice 2007/08. Sauf mention explicite du contraire, les engagements figurant dans le Mémoire de politiques économiques et financières de novembre 2006 restent valables.

A. Résultats de la mise en œuvre du programme

3. Les résultats de la mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC ont été remarquables. Les critères de réalisation quantitatifs ainsi que les objectifs indicatifs pour fin décembre et fin mars ont été très largement atteints (tableau 1). L'inflation a été ramenée de 12,4 % en septembre 2006 à 8,3 % en mai 2007, taux auquel nous nous attendons à ce qu'elle se maintienne globalement jusqu'à la fin de l'exercice en cours. En outre, le niveau d'accumulation de nos réserves internationales nettes a été beaucoup plus élevé que prévu initialement (218 millions de dollars EU contre un critère de réalisation de 128 millions pour fin mars, après prise en compte d'appuis budgétaires inférieurs aux prévisions), en raison d'une hausse substantielle des achats de devises rendue possible par l'afflux continu des transferts [sans contrepartie] des expatriés, d'importants investissements directs étrangers dans le secteur des télécommunications et de la baisse des importations au premier semestre de l'exercice 2006/07.

4. La mise en œuvre de notre ambitieux programme de réformes structurelles a aussi bien avancé. Tous les critères de réalisation structurels sauf un pour fin mars ont été respectés dans les délais prévus (tableau 2). À titre d'action préalable à cette revue, nous avons rempli,

le 29 juin 2007, le seul critère de réalisation structurel qui n'avait pas été respecté, à savoir la présentation au Parlement d'une nouvelle loi bancaire. Le dépôt de ce projet de loi a été retardé afin de tirer parti d'une assistance technique supplémentaire et pour que le projet de loi puisse faire l'objet d'une concertation plus large et plus complète, au sein du gouvernement et avec les acteurs concernés du secteur financier. Nous demandons une dérogation pour la non observation de ce critère de réalisation.

B. Objectifs pour le reste de l'exercice 2006/07

5. D'après les indicateurs disponibles, l'économie poursuit son expansion. Cependant, en raison, en partie, de goulets d'étranglement dans l'appareil de production privé ainsi que de retards dans l'exécution du budget de l'administration centrale et dans le décaissement des appuis extérieurs (voir paragraphe 7), il est difficile de dire si l'accélération de la croissance attendue pour cette année est déjà pleinement enclenchée. De ce fait, la croissance pourrait s'établir à 3,5 % pour 2006/07 au lieu de 4 %, comme prévu initialement.

Finances publiques

6. Nous restons fermement déterminés à poursuivre le renforcement de notre capacité de mobilisation des recettes intérieures. Les recettes douanières et fiscales ont augmenté de plus de 30 % au premier semestre de l'exercice 2006/07, grâce notamment à l'intensification des efforts de lutte contre la fraude fiscale et la contrebande. Notre stratégie à moyen terme de consolidation des recettes est centrée, dans un premier temps, sur le renforcement de l'administration fiscale et douanière. À cet égard, nous avons établi et commencé à mettre en œuvre un plan visant à étendre les contrôles douaniers aux provinces (critères de réalisation à fin décembre 2006 et fin mars 2007, respectivement) et approuvé un plan stratégique de modernisation de la DGI (repère à fin mars 2007). Nous avons aussi étendu l'utilisation du fichier central des contribuables aux centres des impôts de Delmas et de Croix-des-Bouquets (critère de réalisation à fin mars 2007) et entendons poursuivre cette action au cours de l'année (déclencheur du passage du point d'achèvement flottant de l'initiative PPTE). Pour poursuivre la modernisation de la DGI, nous établirons un plan d'action détaillé (nouveau critère de réalisation à fin septembre 2007).

7. Nous entendons prendre des mesures pour relever le taux d'exécution des dépenses de l'administration centrale, qui est resté en deçà de ce que prévoyait le programme pour le premier semestre de l'exercice, en raison des goulets d'étranglement de l'administration publique et des contraintes de l'offre du secteur privé, en particulier dans le secteur de la construction et les travaux publics. Pour remédier à ces problèmes, nous détachons des comptables dans les ministères dépensiers afin d'améliorer la gestion financière et d'aider ces ministères à se conformer aux règles de passation des marchés publics et documentations y afférentes. Nous renforçons aussi les capacités d'élaboration et d'exécution des projets en étoffant les cellules de programmation des ministères dépensiers. Pour remédier aux contraintes qui pèsent sur l'offre du secteur privé, nous prenons activement des mesures de

renforcement des entreprises privées haïtiennes et nous encourageons la participation d'entreprises étrangères aux appels d'offres publics, ce qui a déjà permis l'arrivée de nouveaux acteurs. Globalement, nous estimons que ces contraintes peuvent être éliminées progressivement et nous sommes encouragés par la hausse sensible du taux d'exécution des dépenses publiques observée en mars et avril.

8. Nous avons soumis au Parlement un projet de loi de finances rectificative pour tenir compte de la hausse inattendue des recettes et réaffecter les dépenses au profit des secteurs qui correspondent davantage aux priorités du gouvernement, telles que définies dans le DSRP intérimaire, à savoir la sécurité, la mobilisation des recettes et l'investissement dans les infrastructures. Ce projet de loi est conforme aux objectifs programmés pour l'exercice 2006/07, notamment le non-recours de l'administration centrale au financement de la banque centrale. Pour améliorer encore la gestion budgétaire et veiller à la qualité des dépenses publiques, nous avons élargi la couverture du TOFE pour y inclure les ressources propres et les dépenses connexes des ministères et des organismes déconcentrés ainsi que des informations sur les chèques en instance (repère à fin mars 2007). Nous continuerons à améliorer la qualité de ces informations durant les mois à venir. Nous avons aussi mis en place un mécanisme de suivi des dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté (repère à fin mars 2007 et déclencheur du passage du point d'achèvement de l'initiative PPTE) et avons commencé à établir des rapports trimestriels sur l'évolution de ces dépenses. Enfin, nous avons élaboré des plans de règlement des arriérés intérieurs salariaux et non salariaux (repère à fin mars 2007), qui doivent être apurés d'ici fin septembre 2007 (repère).

9. Nous comptons soumettre prochainement au Parlement notre projet de loi de finances 2007/08, conformément à la Constitution. Ce budget prévoit des recettes intérieures équivalant à 12 % du PIB, des dépenses de fonctionnement équivalant à 10,2 % du PIB et des investissements financés sur ressources propres équivalant à 2,8 % du PIB. Il est entièrement financé, sauf une petite part (représentant 0,3 % du PIB) pour laquelle nous comptons raisonnablement, en raison de l'expérience des années précédentes, sur la concrétisation des engagements que nous avons reçus des bailleurs de fonds. Le projet de loi de finances reste dans les limites du cadre indicatif du programme FRPC, tant pour ce qui est de l'objectif de déficit global (hors dons et projets financés sur ressources extérieures) que du non-recours au financement de la banque centrale.

10. L'accord PetroCaribe récemment ratifié et son prolongement, l'accord Alba qui vient d'être signé avec le Venezuela, ouvrent la voie à la fourniture d'importants financements commerciaux assortis de conditions concessionnelles à Haïti. Le gouvernement entend créer un fonds d'investissement pour les volets financiers de ces accords et ne transférer au budget que le produit des placements effectués par ce fonds. Il prendra les dispositions nécessaires pour assurer la transparence de sa gestion et pour rendre régulièrement compte au Parlement des flux, des revenus et de l'utilisation du fonds.

Secteur monétaire et financier

11. Les politiques budgétaires et monétaires prudentes appliquées au premier semestre de l'exercice 2006/07 ont permis de ramener l'inflation à 8,3 % à la fin mai. Depuis décembre 2006, la Banque de la République d'Haïti (BRH) a abaissé à quatre reprises son principal taux directeur sur les bons BRH (à 90 jours). Ces réductions devraient induire une baisse des taux d'intérêt de marché, en tenant compte des effets de décalage. La BRH reste déterminée à maintenir l'expansion de la base monétaire en deçà de la croissance du PIB nominal et entend exploiter la marge de manœuvre que lui laisse l'objectif indicatif du programme pour procéder à une légère accélération de cette expansion jusqu'à la fin de l'exercice. La BRH demeure déterminée à maintenir les taux d'intérêt à des niveaux positifs en termes réels et à appliquer un régime de change flexible.

12. La BRH a bien progressé dans la mise en œuvre de son plan de désengagement des activités non essentielles. Les projets de loi destinés à mettre fin à la participation de la BRH à la gestion de l'APN et de la SONAPI ont été préparés (critère de réalisation à fin mars 2007) et soumis au Parlement (critère de réalisation à fin juin 2007). La BRH a aussi adopté une stratégie en vue de mettre un terme à sa participation à la gestion de la BPH (critère de réalisation à fin mars 2007) et a soumis un projet de loi à cet effet au Parlement (critère de réalisation à fin juin 2007). Nous arrêterons une stratégie de désengagement de la BRH de la TELECO assortie d'un plan de recapitalisation de la banque centrale pour la fin mars 2008 (critère de réalisation).

13. Nous restons déterminés à donner suite à la totalité des recommandations de l'évaluation des sauvegardes. Les principales recommandations ont déjà été appliquées (critère de réalisation pour mars 2007), y compris la création d'un comité d'audit externe, l'officialisation d'un plan d'action sur les IFRS et l'audit externe spécial des données monétaires communiquées aux fins du suivi du programme. Les états financiers audités de la BRH pour 2005/06 sont en cours de finalisation et nous entendons les afficher sur le site Internet de la BRH avant l'examen de la première revue par le Conseil d'administration. Dans le cadre du plan d'action en vue de l'application des IFRS, nous établirons un rapport sur les questions relatives à la mise en place des normes IFRS par la BRH (nouveau critère de réalisation à fin septembre 2007). Nous fixerons aussi un repère mensuel qui permettra de renforcer davantage le contrôle de qualité des données monétaires communiquées au FMI aux fins du suivi du programme.

14. Après la consolidation ordonnée de 2006, les résultats et la solvabilité du secteur bancaire se sont améliorés et nous restons déterminés à faire en sorte que toutes les banques continuent de se conformer à notre réglementation prudentielle. L'absorption de la Socabank par la BNC est bien avancée. Dans le cadre de notre plan d'inspections sur place des principaux établissements bancaires avec le concours d'experts internationaux, une évaluation indépendante des éventuels besoins de recapitalisation et de restructuration de la BNC sera amorcée d'ici la fin septembre, une fois que la banque sera totalement intégrée et

qu'un évaluateur de renommée internationale aura été sélectionné (critère de réalisation modifié). Nous entendons mener à bien cette évaluation à la fin mars 2008 au plus tard. Nous attendons avec intérêt les résultats de l'évaluation approfondie de la solidité du secteur financier, qui sera réalisée dans le cadre du prochain PESF conjoint Banque mondiale/FMI. Le PESF portera aussi sur la manière d'élargir le secteur financier intérieur et de réduire les coûts d'intermédiation pour soutenir l'activité et les investissements privés.

Cadre macroéconomique

15. Pour le reste de l'exercice en cours, nous sommes convenus de réviser le cadre quantitatif du programme afin de tenir compte des résultats meilleurs que prévu obtenus jusqu'à présent. Eu égard à l'importante accumulation de réserves internationales nettes (RIN), nous avons aussi accepté d'en porter le plancher de 30 à 135 millions de dollars EU. Les objectifs indicatifs d'expansion de la base monétaire restant inchangés, cela suppose que le plafond relatif à l'accumulation des avoirs intérieurs nets (AIN) passe de -273 à -4,279 millions de gourdes. L'exécution des dépenses publiques ayant été moins rapide que prévu, le financement de la banque centrale a été nettement négatif au cours de la première moitié de l'exercice. Toutefois, nous avons bon espoir de parvenir à accélérer les dépenses durant le second semestre du programme sans en compromettre la qualité; l'objectif d'un financement zéro de la banque centrale reste donc inchangé.

16. Pour l'exercice 2007/08, nous sommes convenus d'un cadre macroéconomique indicatif qui se fonde sur le prochain budget (paragraphe 9). Ce cadre prévoit une accumulation annuelle de RIN d'au moins 70 millions de dollars EU et une expansion de la base monétaire légèrement inférieure au taux de croissance du PIB nominal. Les critères de réalisation quantitatifs trimestriels pour 2007/08 seront convenus avec le FMI au moment de la deuxième revue du programme prévue dans le courant de l'année.

DSRP, déclencheurs du passage du point d'achèvement PPTE

17. L'élaboration d'un DSRP complet avance. Le cadre institutionnel du processus d'élaboration qui prévoit une commission préparatoire et un secrétariat technique, a été mis en place et un large processus participatif est en cours. Nous entendons progresser rapidement pour achever la rédaction du DSRP avant la fin septembre 2007. Toutefois, nous veillerons à ce que ce calendrier ambitieux ne nuise pas au processus participatif ni à la qualité du document. Nous nous consacrons à réunir les conditions du déclenchement du passage du point d'achèvement PPTE et avons, pour le moment, élaboré et mis en place un mécanisme de suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté (paragraphe 8).

Tableau 1a. Haïti -- Objectifs indicatifs et critères de réalisation quantitatifs pour l'exercice 2007

	Flux cumulés depuis septembre 2006										
	Encours effectif à fin septembre 2006					Sept. 07					
	Prog. 1/	Prog. avec facteur d'ajustement 2/	Effectifs	Écart par rapport au prog., avec facteur d'ajustement	Date de déprévue 1/	Prog. avec facteur d'ajustement 2/	Prél.	Écart par rapport au prog., avec facteur d'ajustement	Objectif indic.	Date d'épreuve	
	Déc. 06	Mars 07	Jun 07	Sept. 07							
Critère de réalisation											
Crédit net de la banque centrale au secteur public non financier (millions de gourdes)	21,002	-50	211	-581	-792	-349	333	-1,855	-2,188	-1,274	0
<i>Dont :</i>											
Administration centrale	21,176	-50	211	-327	-538	-349	333	-1,457	-1,790	-876	0
Reste du secteur public non financier	-174	0	0	-254	-254	0	0	-398	-397	-398	0
Crédit bancaire inférieur net au secteur public non financier (millions de gourdes)	20,118	-50	-50	-747	-697	-349	333	-1,998	-2,331	-1,559	0
Avoirs intérieurs nets de la banque centrale (millions de gourdes) - plafond 3/	5,685	1,027	1,288	-891	-2,179	59	740	-3,919	-4,659	-3,587	-4,279
Arriérés intérieurs de l'État 4/	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État ou la BRH 4/ 5/ 6/ (millions de dollars EU)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D'échéance égale ou inférieure à un an	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D'échéance supérieure à un an	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves internationales nettes de la banque centrale (millions de dollars) - plancher	130	10	4	50	46	15	-1	88	89	103	135
Accumulation d'arriérés extérieurs (millions de dollars) 4/ 7/	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Objectif indicatif :											∞
Croissance de la base monétaire 8/9/	23,172	1,609	1,502	1,502	-107,0	1,164	922	-242,2	-242,2	1,239	2,294
Pour mémoire :											
Variation de la circulation fiduciaire	11,159	1,451	1,213	1,213	-238,4	693	-242	-935,1	-935,1	261	859
Recettes publiques totales, dont exclus (millions de gourdes) 9/	...	5,945	5,847	5,847	-97,9	11,364	11,745	381,8	381,8	18,318	25,000
Dépenses publiques totales, hors investissements financés sur ressources extérieures (millions de gourdes) 9.	...	6,534	5,812	5,812	-722,6	12,245	10,600	-1,644,8	-1,644,8	18,988	28,078

Sources : Ministère des finances, banque centrale d'Haïti et estimations des services du FMI.

1/ Voir EBS/06/141.

2/ Ajustement de 6,2 millions de dollars EU en déc. et de 16,2 millions en mars à cause d'un financement extérieur moindre que prévu.

3/ Aux fins du suivi du programme, on entend par avoires intérieurs nets la circulation fiduciaire, moins l'augmentation des réserves internationales nettes exprimées en gourdes. Taux de change du programme = 42 gourdes/\$ jusqu'à fin mars et 40 gourdes/\$ jusqu'à fin sept.

4/ Critère suivi de façon continue.

5/ Exclusion faite des garanties accordées au secteur de l'électricité sous forme de lettres de crédit/garantie.

6/ Y compris la dette libellée en devises.

7/ Une somme de 30,000 dollars EU exigible au titre d'un petit prêt d'investissement de la BID accordé à l'État a été remboursée en retard en février 2007.

8/ Y compris l'opération de recapitalisation d'une banque commerciale. Comme la responsabilité de l'administration centrale concernant ce prêt n'a pu être établie, le remboursement tardif n'est pas considéré comme une inobservation du critère de réalisation. Néanmoins, les services du FMI détermineront avec le MEF si, à la suite de l'apurement des arriérés en février, le prêt devrait être considéré comme une obligation de l'administration publique aux fins de la seconde revue du programme.

9/ Flux cumulés sur la période couverte par le programme.

Tableau 2. Haïti — Critères de réalisation et repères structurels

Mesures	Date (fin de mois)	État d'avancement
1. Critères de réalisation structurels		
• Approbation d'un plan global d'établissement du contrôle douanier dans les provinces.	Décembre 2006	Observé
• Lancement de la mise en œuvre du plan selon un calendrier convenu.	Mars 2007	Observé
• Élargissement de l'utilisation du fichier central des contribuables pour y inclure tous les contribuables identifiés dans les centres des impôts de Delmas et Croix-des-Bouquets.	Mars 2007	Observé
• Mise en œuvre, selon le calendrier établi, du plan approuvé (action préalable) pour remédier aux déficiences du système bancaire.	Mars 2007	Observé
• Mise en œuvre des principales recommandations relatives aux sauvegardes, suivant le plan d'action.	Mars 2007	Observé
• Maintien du plafonnement des dépenses exécutées à travers les comptes courants à moins de 10 % des crédits budgétaires alloués aux dépenses courantes non salariales, visées au paragraphe 18 du PAT.	Trimestriel	Observé
• Présentation au Parlement un projet de loi bancaire conforme aux normes internationales, selon les dispositions du PAT.	Mars 2007	Mesure préalable ¹
• Abandon par la BRH de certaines activités non essentielles concernant en particulier sa participation à la gestion et/ou au capital de BPH, TÉLÉCO et SONAPI, selon les modalités suivantes :		
• adoption d'une stratégie de cessation de la participation de la BRH à la gestion de la BPH;	Mars 2007	Observé
• élaboration des projets d'amendement des lois organiques sur l'APN et la SONAPI, portant notamment modification de la composition des conseils d'administration des deux institutions;	Mars 2007	Observé
• présentation au Parlement, pour approbation, du projet de loi sur la solution retenue en vue de mettre un terme à la participation de la BRH au capital de la BPH;	Juin 2007	Observé
• adoption d'une stratégie pour mettre fin à la participation de la BRH dans TÉLÉCO;	Mars 2008	
• présentation au Parlement, pour approbation, des amendements aux lois sur l'APN et la SONAPI portant modification de la composition des conseils d'administration des deux institutions.	Juin 2007	Observé
• Lancement de l'évaluation indépendante des éventuels besoins de recapitalisation et de la restructuration financière et opérationnelle requise à la BNC.	Septembre 2007	
• Achèvement de la revue des questions relatives à l'application des normes IFRS par la BRH.	Septembre 2007	
• Adoption d'un plan d'exécution détaillé pour la modernisation de la DGI.	Septembre 2007	
• Élaboration d'un plan de recapitalisation de la banque centrale.	Mars 2008	

1/ Effectuée le 29 juin 2007.

Mesures	Date (fin du mois)	État d'avancement
<p>2. Repères structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du nouveau projet de code des douanes au Parlement. • Approbation par le Ministre de l'économie et des finances, d'un plan stratégique à moyen terme pour la DGI, exposant la vision, la mission, les valeurs, les buts et les objectifs de l'institution. • Adoption, sur la base de la nomenclature des dépenses en vigueur, d'un mécanisme de suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté et production de rapports trimestriels y afférents. • Élaboration d'un plan d'apurement des arriérés intérieurs. • Élargissement de la couverture du TOFE aux ressources propres et aux dépenses connexes des ministères et des organismes déconcentrés. • Réalisation, tous les trois mois, d'un audit de validation indépendant du mécanisme de suivi des subventions accordées à Ed'H. • Achèvement du paiement des arriérés salariaux et non salariaux. • Validation des données du programme monétaire mensuel par le comité directeur et interdépartemental de la banque centrale. • Fixation des plafonds de dépenses trimestrielles pour chaque ministère et adoption des dispositions visant à ce que toutes les propositions de recrutement et de promotion au sein des ministères soient compatibles avec leurs enveloppes budgétaires. 	<p>Mars 2007</p> <p>Mars 2007</p> <p>Mars 2007</p> <p>Mars 2007</p> <p>Mars 2007</p> <p>Mars 2007</p> <p>Septembre 2007</p> <p>Mensuel, à partir d'août 2007</p> <p>Septembre 2007</p>	<p>Observé avec retard</p> <p>Observé</p> <p>Observé</p> <p>Observé avec retard</p> <p>Observé</p> <p>Observé avec retard</p> <p></p> <p></p> <p></p>

HAÏTI — PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE (PAT)

18. Les résultats enregistrés par Haïti dans le cadre du programme (avril 2006–septembre 2007) appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) seront évalués en fonction du respect des critères de réalisation quantitatifs et des repères et critères de réalisation structurels. Le présent protocole d'accord technique définit les critères de réalisation quantitatifs et structurels et les repères indicatifs figurant/fixés aux tableaux 1 et 2 du Mémorandum de politiques économiques et financières. Il énonce par ailleurs les conditions à remplir en matière de suivi et de communication de données. Les critères de réalisation quantitatifs relatifs au programme sont fixés pour fin septembre 2007, les objectifs trimestriels à fin juin 2007 étant indicatifs.

I. DÉFINITIONS

A. Crédit net de la BRH à l'administration centrale¹

19. La variation du crédit net de la BRH se définit et sera représentée par :
- a. la variation du crédit intérieur net de la BRH à l'administration centrale figurant au tableau 10R de la BRH;
 - b. la variation de l'encours des comptes spéciaux des bailleurs de fonds («Comptes spéciaux») et des valeurs saisies UCREF figurant au tableau 10R, ne sera pas comprise dans le crédit intérieur net à l'administration centrale tel que défini ci-dessus².
20. Les variations de tout autre compte spécial (tel que défini à la note de renvoi 2) détenu ou ouvert à la BRH seront traitées suivant le point 2.b ci-dessus.
21. Les variations seront calculées en termes cumulés à partir de l'encours à fin septembre 2006.

¹ L'administration centrale comprend la Présidence, le bureau du Premier ministre, le Parlement, les tribunaux nationaux, le Trésor, les ministères dépensiers et organismes déconcentrés. Son périmètre inclut les dépenses financées directement par les bailleurs de fonds par le biais des comptes courants des ministères.

² Les comptes spéciaux sont des comptes de l'administration centrale auprès de la BRH libellés en gourdes qui ne peuvent être utilisés que sur autorisation des bailleurs de fonds. S'ils sont inclus, les mouvements de ces comptes seraient comptabilisés comme des prêts de la BRH à l'administration.

B. Crédit bancaire intérieur net au secteur public non financier³

22. Les variations du crédit bancaire intérieur net au secteur public non financier se définissent et seront mesurées par :
- a. la variation de l'encours du crédit intérieur net de la BRH au secteur public figurant au tableau 10R de la BRH;
 - b. la variation de l'encours du crédit intérieur net de la Banque nationale de crédit (BNC) et d'autres banques locales au secteur public;
 - c. la variation de l'encours des comptes spéciaux des bailleurs de fonds figurant au tableau intitulé «Comptes spéciaux» de la BRH sera exclue de la définition du crédit bancaire intérieur net au secteur public non financier.
23. Les variations de tout autre compte spécial (tel que défini à la note de renvoi 2) détenu ou ouvert à la BRH, à la BNC ou à la BPH en seront exclues.
24. Les variations seront calculées en termes cumulés à partir de l'encours à fin septembre 2006.

C. Réserves internationales nettes

25. Les variations des réserves de change nettes seront mesurées par :
- a. la variation des réserves de change nettes («Réserves de change nettes» figurant au tableau 10R de la BRH);
 - b. diminuées des variations des dépôts en devises des banques commerciales à la BRH («Dépôts à vue en US\$ des bcm à la BRH» et «Dépôts à vue en EURO des bcm à la BRH» figurant au tableau 10R de la BRH).
26. Les données seront exprimées en dollars EU et évaluées au taux de change du marché correspondant en fin de période.
27. Les réserves de change nettes se définissent comme la différence entre les avoirs extérieurs nets de la BRH (comprenant l'or, les droits de tirage spéciaux, l'ensemble des créances sur les non-résidents et les créances libellées en devises sur les institutions financières locales) et les engagements en devises (incluant les engagements envers les non-résidents d'échéance égale ou inférieure à un an, l'utilisation des crédits du FMI et excluant les fonds fiduciaires). Les swaps (échanges) de devises avec des institutions financières locales et les avoirs en devises mis en gage ou grevés d'une charge sont exclus des réserves

³ Le secteur public non financier comprend l'administration centrale, les grandes entreprises publiques (Téléco, Ed'H, APN, AAN et CAMEP) ainsi que les projets financés sur ressources extérieures.

de change nettes; toutefois, les dépôts en devises détenus auprès de la BRH au titre de projets financés grâce à des concours extérieurs sont inclus.

28. Les variations seront calculées en termes cumulés à partir de l'encours à fin septembre 2006.

D. Avoirs intérieurs nets de la BRH

29. Les variations des avoirs intérieurs nets de la BRH se définissent et seront mesurées par :

- a. la variation de la monnaie en circulation de la BRH (tableau 10R);
- b. diminuée de la variation du montant en dollars EU des réserves de change nettes (définition du programme à la section C ci-dessus) converti en gourdes au taux de change retenu pour le programme.

30. La définition des avoirs intérieurs nets de la BRH retenue aux fins du programme se basera sur le taux de change prévu à cet effet, soit 40 gourdes pour 1 dollar EU pour la période allant d'avril à septembre 2007.

31. Les variations seront calculées en termes cumulés à partir de l'encours à fin septembre 2006.

E. Dette extérieure non concessionnelle et dette libellée en devises

32. La définition de la dette comprend tous les instruments, y compris les nouveaux instruments financiers qui présentent les mêmes caractéristiques que la dette, énoncés au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure (décision du Conseil d'administration n° 12274-(00/85) du 24 août 2000).

33. La nature concessionnelle de la dette est déterminée à partir des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) tels qu'établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Une dette est considérée comme concessionnelle si, à la date de son décaissement initial, le ratio de la valeur actualisée de la dette calculée au taux d'intérêt de référence à la valeur nominale de la dette est inférieur à 65 % (équivalent d'un élément de don d'au moins 35 %).

34. Sont exclus du plafond les crédits à court terme à l'importation, les accords de rééchelonnement, les emprunts au FMI et les garanties visant le secteur de l'électricité sous forme de lettres de crédit.

35. Les plafonds de dette non concessionnelle contractée par l'administration centrale et la BRH sont fixés à zéro pour toute la durée de mise en œuvre du programme.

F. Comptes courants du gouvernement

36. Les comptes discrétionnaires des ministères sont destinés à canaliser les dépenses. En principe, l'utilisation de ces comptes doit être limitée aux décaissements imprévus à effectuer d'urgence. La BRH communiquera les données mensuelles sur le solde de ces comptes courants au profit de l'administration centrale (comme défini à la note de renvoi 1).

G. Arriérés

37. Les arriérés extérieurs sont définis comme des impayés (principal et intérêts) aux non-résidents sur la dette contractée ou garantie par l'administration centrale, en fonction des conditions d'endettement vis-à-vis de chaque créancier. Le critère d'accumulation nulle des arriérés extérieurs sera suivi de façon continue.

38. Les arriérés intérieurs se définissent comme comprenant : i) toute facture reçue d'un fournisseur par un ministère dépensier au titre d'une livraison (vérifiée) de biens et de services et dont le paiement n'est pas intervenu dans un délai de 45 jours après la date de règlement prévue; ii) salaires ou autres paiements à effectuer aux agents de l'État, notamment les indemnités et avantages directs et indirects échus un mois donné et restant dus au 30^e jour du mois suivant; iii) obligations au titre des intérêts et du principal impayées 30 jours après la date d'échéance. Cette définition exclut les variations de l'encours des arriérés résultant des ajustements de taux d'intérêt, de pénalités et de valeur.

H. Base monétaire

39. Les variations de la base monétaire se définissent et seront mesurées par :

- a. la variation de la monnaie en circulation figurant au tableau 10R de la BRH;
- b. la variation de l'encours des dépôts des banques commerciales auprès de la BRH figurant au tableau 10R, en utilisant les dépôts à vue en gourdes des BCM à la BRH et les encaisses des banques commerciales (Encaisses des BCM).

40. Les variations seront mesurées sur une base cumulée à partir de l'encours à fin septembre 2006.

II. CORRECTIONS TRIMESTRIELLES

41. Les critères de réalisation et objectifs indicatifs trimestriels seront ajustés comme suit :

A. Facteurs de correction des arriérés intérieurs cumulés

42. Les plafonds relatifs au crédit net de la BRH à l'administration centrale et au crédit bancaire intérieur net au secteur public non financier seront corrigés à la baisse du montant de l'encours des arriérés intérieurs accumulés.

B. Facteurs de correction du financement extérieur du programme

43. Les plafonds prévus au programme sur le crédit de la BRH à l'État et au secteur public non financier et les avoirs intérieurs nets de la BRH, ainsi que le plancher des réserves de change nettes correspondent aux flux de financement extérieur prévus/anticipés/programmés, défini comme les décaissements d'appuis budgétaires directs, le financement exceptionnel (principal et intérêts rééchelonnés compris) et l'allègement de la dette. Le facteur de correction sera calculé sur une base cumulée à compter du 1^{er} octobre 2006.

44. Si les financements extérieurs effectifs sont inférieurs au niveau programmé, les plafonds relatifs au crédit de la BRH à l'État et au secteur public, ainsi qu'aux avoirs intérieurs nets de la BRH seront augmentés et le plancher des réserves de change nettes diminué, du montant correspondant à la différence entre les financements extérieurs effectifs et programmés, converti en gourdes au taux de change retenu aux fins du programme. Le montant de cette correction est limité à 50 millions de dollars EU. Les décaissements futurs dans le cadre de PetroCaribe pour le financement de projets inscrits dans le programme national d'investissements publics ne sont pas assujettis à ce facteur de correction.

Financement extérieur du programme ⁴ (en millions de dollars EU)				
	Décembre 2006	Mars 2007	Juin 2007	Septembre 2007
Décaissements nets du programme	9,9	20,7	23,4	63,5

⁴ Les décaissements effectifs nets du programme à fin décembre et à fin mars ont atteint respectivement 3,6 et 4,5 millions de dollars EU, entraînant des corrections du programme de 6,2 et 16,2 millions de dollars EU.

III. PRÉCISIONS RELATIVES AUX CRITÈRES DE RÉALISATION STRUCTURELS

A. Mise en œuvre du plan de modernisation de la DGI

45. L'adoption d'un plan d'exécution détaillé de la modernisation de la DGI, comme convenu dans le cadre du programme devrait inclure l'approbation, par le Ministre de l'économie et des finances, d'un document comportant au moins les éléments suivants :

- a. les grands objectifs stratégiques et leur ordre de priorité;
- b. les mesures prévues pour atteindre chaque objectif stratégique selon l'ordre de priorité établi;
- c. les résultats escomptés tant au plan stratégique général qu'au niveau des résultats précis de chacune des mesures prévues;
- d. le calendrier de mise en œuvre, assortis de repères et de dates d'évaluation;
- e. les besoins d'assistance technique dans des domaines spécifiques (restructuration organique, audit et formation par exemple);
- f. plan budgétaire, présentant les ressources requises pour le plan d'exécution, les ressources identifiées (crédits budgétaires et financements des bailleurs de fonds disponibles) ainsi que les sources éventuelles de financement pour couvrir les besoins de financements résiduels.

46. Ce document devrait en outre désigner le chef de projet qui sera chargé de superviser et de coordonner le processus de mise en œuvre ainsi qu'une équipe de pilotage du projet dont les membres auront la charge des actions à mener dans les domaines essentiels.

B. Questions relatives à l'application des normes IFRS

47. La revue des questions afférentes à l'adoption des normes IFRS par la BRH donnera lieu à la rédaction d'un rapport exposant : i) dans les grandes lignes, les différences existant entre les pratiques comptables actuelles de la BRH et les critères IFRS; ii) toute contrainte juridique ou structurelle, pesant sur le passage aux IFRS; iii) la faisabilité juridique de toutes les solutions techniques compatibles avec les obligations découlant des statuts de la banque centrale et avec les normes IFRS; iv) pour tous les autres domaines — dans l'hypothèse où les solutions techniques ainsi envisagées seraient inapplicables — les modifications précises à apporter aux pratiques comptables et de communication de l'information financière et qui peuvent être mises en œuvre, indépendamment des résultats de l'analyse juridique. Ce rapport devrait être adressé aux services du FMI avant fin septembre 2007.

C. Évaluation de la BNC

48. L'évaluation indépendante de la BNC après l'absorption de la Socabank sera effectuée par des experts internationaux, indépendants des intérêts locaux, qui auront toutefois la faculté de faire appel à des experts locaux pour les assister dans leur mission. Les procédures de sélection de(s) l'évaluateur(s) ainsi que les termes de référence de l'évaluation seront fixés en accord avec les services du FMI. L'évaluation devra au moins porter sur les aspects suivants :

- a. la situation financière actuelle et la viabilité de la banque, ainsi que les éventuels besoins de recapitalisation et de restructuration financière;
- b. l'adéquation et l'efficacité des principales structures et procédures organiques-opérationnelles de la banque, notamment sa gouvernance, en mettant un accent particulier sur la gestion du risque de crédit et des autres risques pertinents;
- c. l'élaboration d'un plan d'action à court terme destiné à traiter toute insuffisance de capital identifiée et besoin urgent de restructuration financière et opérationnelle;
- d. l'identification de toute question appelant une analyse approfondie et/ou des mesures à plus long terme.

49. Le «lancement» de l'évaluation aboutira à la signature d'un contrat avec l'évaluateur international.

D. Repère mensuel afférent aux données de suivi du programme

50. Le comité interministériel et le comité de pilotage passeront en revue les données mensuelles communiquées au FMI (réserves de change nettes, avoirs intérieurs nets et crédit net à l'État, figurant au tableau 10R), ainsi que la conformité au PAT et apposeront leurs visas avant la communication des données aux services du FMI.

IV. DONNÉES À COMMUNIQUER AUX SERVICES DU FMI

51. Afin de permettre un suivi adéquat de la mise en œuvre du programme, les autorités communiqueront des données quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles sur les indicateurs monétaires et budgétaires aux services du FMI, ainsi que d'autres données sur demande.

A. Données quotidiennes

52. *Indicateurs monétaires* : a) taux de change; b) volume des transactions sur devises, y compris les achats et ventes de la BRH; c) réserves de change brutes; d) réserves de change nettes.

53. Ces données seront communiquées avec un décalage maximum de deux jours (14 jours pour les données définitives).

B. Données hebdomadaires

54. *Indicateurs monétaires* : a) encours des bons BRH; b) dépôts dans les banques commerciales (en gourdes et en dollars EU); c) crédit au secteur privé (en gourdes et en dollars EU); d) crédit (net) à l'administration centrale et au secteur public; e) monnaie en circulation.

55. *Indicateurs budgétaires* : a) recettes (intérieures, extérieures et autres); b) dépenses sur base caisse (salaires et traitements, biens et services, dette extérieure, comptes courants).

56. Ces données seront communiquées avec un décalage maximum de cinq jours (quatre semaines pour les données définitives).

C. Données mensuelles

57. Tableau 10 R et tableau 20 R.

58. Tableau des comptes courants.

59. Tableau de trésorerie de devises.

60. Tableau des Operations Financiere d'Etat (dans 14 jours).

61. Cheques en cirulation

62. Analyse des revenus internes (DGI).

63. Analyse des revenus externes (AGD)

D. Données trimestrielles

64. Tableau des dépenses de lutte contre la pauvreté